

Orientation préliminaire de la CPTAQ Rabaska s'étonne

Lévis, le 20 septembre 2007 – À la suite de la sortie de l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dans laquelle elle demande plus d'information pour statuer sur l'impact que Rabaska aura sur l'agriculture, le président et chef des opérations de Rabaska, M. Glenn Kelly, se dit surpris de cette position. Rappelons que cette orientation préliminaire fait suite à une demande de la Ville de Lévis pour l'exclusion de la zone agricole du site d'implantation de Rabaska.

« Bien que je sois conscient que ce n'est qu'une orientation préliminaire et non pas une décision finale, je saisis difficilement le bien-fondé de cette position de première étape considérant l'avis favorable de la Communauté métropolitaine de Québec, de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de la Ville de Lévis », souligne M. Kelly.

Rabaska s'étonne aussi que :

- les questions soulevées par la CPTAQ pour lesquelles elle affirme manquer de réponses ont pourtant été abondamment étudiées, notamment par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE).

À titre d'exemple, le questionnement de la CPTAQ sur les rejets atmosphériques a été analysé, à leur satisfaction, à la fois par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et par les deux commissions chargées de l'étude du dossier. L'étude d'impact analyse d'ailleurs en détail cet aspect des impacts environnementaux et Rabaska s'est déjà engagée à mettre en œuvre les recommandations du BAPE et de l'ACEE à ce chapitre;

- la CPTAQ affirme ne pas avoir tous les renseignements nécessaires alors qu'elle n'a jamais tenté d'entrer en contact avec Rabaska pour obtenir des informations supplémentaires;
- quant au choix du site pour lequel la CPTAQ semble avoir des questions, les critères de sélection et le processus ayant mené à ce choix ont pourtant été étudiés et confirmés par le BAPE, l'ACEE et le comité d'examen TERMPOL. La commission conjointe BAPE/ACEE conclut d'ailleurs « [...] que le processus ayant conduit le promoteur à retenir le secteur de Ville-Guay pour l'implantation du terminal méthanier répond à une logique de sélection et d'évaluation conforme aux paramètres techniques et de rentabilité d'un tel projet ».



Une vision d'avenir
toute naturelle

« Par ailleurs, l'entente que nous avons signée avec l'UPA est solide, rappelle M. Kelly. Nous nous sommes engagés à rendre le maximum de terrains disponibles à l'agriculture et, ainsi, minimiser les impacts sur le milieu biologique de l'est de Lévis. Je me permets de rappeler qu'il n'y aura AUCUNE PERTE DE TERRE EN CULTURE une fois le projet complété. »

En effet, parce que l'implantation des infrastructures du terminal de Rabaska implique la perte d'environ 15 hectares de terres en culture, incluant les écrans végétatifs, Rabaska s'est également engagée, après consultation avec l'UPA, à acquérir dans le secteur environnant une superficie, en friche ou sous couvert forestier de faible potentiel, de 20 hectares et de potentiel agricole similaire, à faire déboiser la surface permise conformément à la loi applicable (soit environ 15 hectares), et à la mettre en état de culture aux mêmes conditions que les autres terrains. De plus, tous les terrains de Rabaska non requis par le terminal seront loués à l'UPA qui en assurera l'exploitation forestière ou agricole. « Dans ce contexte, termine M. Glenn Kelly, nous comprenons mal les questions et la position de la CPTAQ. »

À propos de Rabaska

Rappelons que le projet Rabaska consiste à construire à Lévis au coût de 840 M\$ un terminal capable d'accueillir des navires méthaniers qui transportent à leur bord du gaz naturel liquéfié (GNL). Ce GNL sera par la suite regazéifié et desservira les marchés du Québec et de l'est de l'Ontario.

- 30 -

Source : Rabaska
www.rabaska.net

Pour information : Simon Poitras
Directeur, Relations publiques, Rabaska
Téléphone : 418 523-3352 poste 239
Cellulaire : 418 576-3627
Courriel : spoitras@hkdp.qc.ca